



# COMPTE-RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR

## N°103 du 07 novembre 2020.

Présents : BARBEY Oliver (Délégué Général); BONNOT Marion; CHASSIGNEUX Mélinda (représentante CSE); CORBARA Alexis; DHOYER Isabelle; DOLIAS Laurent; DOUCET Germain; DUBREUIL Camille; DUVIVIER Yan; IZING Adèle; LAFONT Cédric; LEJOSNE Fiona; LETELLIER Émilie; MORTEVEILLE Olivier (excusé pour la dernière heure de réunion); RAYNOUARD Justine; SOLTYSIAK Isabelle (excusée pour la dernière heure de réunion).

Excusés : LE BERRE Laurence

Étaient à l'ordre du jour les points suivants :

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
DELEGATION DE POUVOIR DU CD AU BUREAU.....	2
HOMOLOGATION DES VOTES DE CR DE L'ANNEE 2019-2020.....	2
VALIDATION FINALE DES DOCUMENTS DE FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF.....	2
VOTE DE LA COMPOSITION DES METHODES EDUCATIVES (CME) ET DE LA COMMISSION GOUVERNANCE ET VIE ASSOCIATIVE (CGVA).....	5
PRESENTATION ET VALIDATION DES FEUILLES DE ROUTE DES DIFFERENTES COMMISSIONS.....	6
POINT D'INFORMATION SUR LES IMPACTS DE LA SITUATION SANITAIRE SUR L'ASSOCIATION.....	7
POINT D'INFORMATION SUR UN DOSSIER JUDICIAIRE EN COURS.....	7
REPARTITION DE CHACUN.E SUR LE SUIVI DES REGIONS, SLAN ET CPN.....	8





## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### **Délibération 2020-11-01: Adoption de l'ordre du jour :**

*Historique* : la proposition de l'ordre du jour a été envoyée aux membres du CD. Après modification, la proposition est soumise au vote.

**Après modification, le Comité Directeur adopte l'ordre du jour de la séance 10 et 11 octobre 2020**

**13 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

## DELEGATION DE POUVOIR DU CD AU BUREAU

Avant de procéder au vote concernant la délégation de pouvoir du Comité Directeur à son Bureau telle que prévue par nos textes, il est rappelé et précisé que ce dernier ne doit pas avoir vocation à prendre la place du Comité Directeur : il ne dispose en aucun cas de tout pouvoir par rapport au reste de l'équipe. Néanmoins, il est important que le Bureau soit libre, dans des situations d'urgence par exemple, de prendre des décisions sans attendre l'aval du Comité Directeur.

### **Délibération 2020-11-02 : Délégation de pouvoir du CD au Bureau :**

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en visioconférence le 7 novembre 2020, accorde la délégation de pouvoir à son bureau telle que prévue par nos textes.**

**14 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION – Unanimité des présent.e.s**

## HOMOLOGATION DES VOTES DE CR DE L'ANNEE 2019-2020

Pour les comptes-rendus de l'année 2019-2020 non adoptés par le Comité Directeur en place à cette période.

### **Délibération 2020-11-03 : Homologation des votes de Comptes Rendus de l'année 2019-2020 :**

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en visioconférence le 7 novembre 2020, entérine les votes des Comptes Rendus des séances du Comité Directeur des 1er et 2 février 2020, des séances tenues en visioconférence de mars à juin 2020, des 25/26 juillet 2020 et du 23 août 2020 adoptés par le Comité Directeur par vote Balotilo le 8 octobre 2020**

**11 POUR ; 0 CONTRE ; 3 ABSTENTION**

## VALIDATION FINALE DES DOCUMENTS DE FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

Avant toute chose, il est précisé que les règles qui apparaissent au sein des documents de fonctionnement du collectif ne sont pas immuables : elles indiquent une certaine ligne





de conduite vers laquelle tendre et à laquelle se référer plus qu'elles ne fixent les façons de procéder de façon inflexible.

Apparaîtront en suivant les points ayant fait l'objet de précision et/ou de modification lors de la présentation des documents.

### FLASHS ET COMPTES-RENDUS

Une fois les projets de Comptes-Rendus de séance mis en forme par le-la Secrétaire, ils sont directement proposés pour relecture et amendement à l'ensemble du Comité Directeur, et non premièrement au seul Bureau.

### PRISE DE DÉCISION

Les votes sont pris à la majorité absolue des membres présent-e-s émargeant-e-s à la réunion. En effet, si un système de majorité absolue des membres du Comité Directeur pourrait s'avérer avantageux sous différents aspects, il apparaît avant tout possiblement paralysant dans les prises de décision (d'autant plus qu'il existe déjà un système de quorum afin de garantir la validité des délibérations).

### RÔLE DU BUREAU

La gestion des affaires courantes par le Bureau permet notamment d'alléger les Ordres Du Jour proposés pour les réunions du Comité Directeur. Afin d'harmoniser la notion d'"affaire courante" auprès des membres du Comité Directeur, elle est collectivement définie comme "les mesures nécessaires pour assurer la continuité du/des services et qui ne supposent aucun avenir, c'est à dire tout ce qui relève du quotidien" ("Règles de fonctionnement 2020/2021" ; "5.2. Fonctionnement").

### CD FRANCO-ALLEMAND

La volonté d'organiser un Comité Directeur Franco-Allemand avec nos partenaires Bund der Pfadfinderinnen und Pfadfinder (BdP) est irriguée par la perspective de comparer nos pratiques, de s'apporner les un-e-s aux autres, notamment par le biais de temps d'échanges sur des thématiques en lien avec des sujets sur lesquels nous avons besoin de réfléchir actuellement (en coïncidence avec les leurs).

La question est de savoir sous quelle modalité cette rencontre pourrait-elle avoir lieu, compte tenu du contexte sanitaire actuel. Si le présentiel serait à privilégier, en particulier pour une première réunion, il n'est pour l'instant pas le moyen le plus envisageable (dans une éventualité optimiste, il est néanmoins évoqué la possibilité d'organiser une réunion dans le courant de l'été, sous la forme d'un séminaire, dans le cas où cela serait envisageable par le Comité Directeur Allemand également). Pour autant, reporter encore la rencontre serait dommage. Une proposition pourrait consister en un premier temps de réunion en distanciel, dans le but d'amorcer une prise de contact et d'identifier de premiers jalons de discussion.





Vie institutionnelle et vie associative  
Compte-rendu de la séance du Comité Directeur du 07 novembre 2020  
Laurent DOLIAS, Président  
Dossier suivi par : Olivier BARBEY, Délégué Général

### **Délibération 2020-11-05 : Proposition de CD franco-allemand :**

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en visioconférence le 7 novembre 2020, acte sa volonté de co-organiser un CD franco-allemand, dont les modalités seront à adapter compte tenu du contexte sanitaire actuel.**

**11 POUR ; 1 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

### RÔLE DU·DE LA CORRESPONDANT·E RÉGION

Le choix et le rôle des correspondant·e-s Région doivent être envisagés avec vigilance. D'une part, dans une perspective éthique et dans la mesure du possible, il est important de faire en sorte que ces interlocuteur·trice-s n'aient pas de lien affectif avec les régions suivies. Par ailleurs, dans certains cas, il se peut que les correspondant·e-s identifié·e-s ne soient pas les plus à même de communiquer certaines informations. Il sera alors attendu de ces derniers·ères qu'ils-elles réorientent leur Région-contact vers les interlocuteur·trice-s qualifié·e-s.

Dans le but de clarifier et de définir le rôle des correspondant·e-s Régions de façon plus précise, le Comité Directeur s'est accordé sur les axes suivants :

Le·La correspondant·e Région fournit, à la demande du Responsable Régional, des explications sur les décisions prises par le Comité Directeur (publiées dans le Flash). Par ailleurs, avant la publication du Flash, il-elle informe la Région dont il-elle assure le suivi de toute délibération la concernant et/ou l'impactant directement.

Le·La correspondant·e Région n'est pas un support à la Région en termes de démarches internes ou externes à l'Association, il n'est pas non plus le "standardiste" de l'échelon national. Par ailleurs, il-elle n'a aucunement l'obligation de se faire l'avocat de sa Région-contact : il ne la représente pas au Comité Directeur. Il peut en revanche, s'il le juge utile pour éclairer les prises de décision, se faire le porte-parole des commentaires et/ou demandes et/ou attentes de sa Région-contact.

Les documents de fonctionnement du collectif seront accessibles dans l'Espace Documentaire.

### **Délibération 2020-11-04 : Règles de fonctionnement du collectif :**

*Méthodologie : les parties du document nécessitant un avis ont été soumises au vote une à une afin de faire apparaître des positionnements potentiellement distincts sur chacune d'entre elles.*

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en visioconférence le 7 novembre 2020, valide la partie 2 : "Réunions du Comité Directeur" du document "Règles de fonctionnement 2020/2021".**

**12 POUR ; 1 CONTRE ; 0 ABSTENTIONS**



Scouts et laïques  
www.eedf.fr



**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en visioconférence le 7 novembre 2020, valide la partie 3 : "Communication vers l'association" du document "Règles de fonctionnement 2020/2021".**

**11 POUR ; 1 CONTRE ; 2 ABSTENTIONS**

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en visioconférence le 7 novembre 2020, valide la partie 4 : "Modalités de prises de décisions" du document "Règles de fonctionnement 2020/2021".**

**9 POUR ; 3 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en visioconférence le 7 novembre 2020, valide la partie 5 : "Bureau du Comité Directeur" du document "Règles de fonctionnement 2020/2021".**

**11 POUR ; 0 CONTRE ; 2 ABSTENTIONS**

### **VOTE DE LA COMPOSITION DES METHODES EDUCATIVES (CME) ET DE LA COMMISSION GOUVERNANCE ET VIE ASSOCIATIVE (CGVA)**

Pour rappel, les membres du Comité Directeur ont commencé à se positionner sur les différentes Commissions et à identifier les "animateur·rices référent·e·s" de ces dernières lors de la séance des 10 et 11 octobre 2020 derniers comme suit :

- Commission Administrative et Financière (CAF) : Marion BONNOT, Isabelle DHOYER, Germain DOUCET (animateur référent identifié), Yan DUVIVIER, Emilie LETELLIER (composition votée régulièrement en séance le 11 octobre 2020).
- Commission Gouvernance et Vie Associative (CGVA) : Alexis CORBARA (animateur référent identifié), Justine RAYNOUARD.
- Commission des Méthodes Éducatives (CME) : Camille DUBREUIL, Adèle IZING, Cédric LAFONT, Fiona LEJOSNE (animatrice référente identifiée), Olivier MORTEVEILLE.

Par ailleurs, en vertu de leurs fonctions respectives, Olivier BARBEY et Laurent DOLIAS sont membres de droit des trois Commissions.

### **Délibération 2020-11-06 : Composition de la CME et de la CGVA :**

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en visioconférence le 7 novembre 2020, nomme d'une part Camille DUBREUIL, Adèle IZING, Cédric LAFONT, Fiona LEJOSNE et Olivier MORTEVEILLE à la Commission des Méthodes Éducatives ; d'autre part Justine RAYNOUARD et Alexis CORBARA à la Commission Gouvernance et Vie Associative.**

**13 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**





## PRESENTATION ET VALIDATION DES FEUILLES DE ROUTE DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Conformément au fonctionnement établis, le Comité Directeur s'est saisi des feuilles de route élaborées au sein des différentes Commissions afin de les analyser et/ou d'y proposer des compléments avant de les soumettre à validation.

- Au sujet de la feuille de route proposée par la CME : divers ajouts sont proposés :
  - > Dans la perspective d'intégrer pleinement la dynamique Alter-Égax au sein de nos propositions pédagogiques, un travail autour d'un point d'étape de l'impact réel de cette démarche pourrait être mis en place, afin d'identifier notamment la part de groupes et de structures s'en étant saisi, dans quel but, ou encore ce qui a fonctionné ou non par exemple. Ce travail de bilan pourrait se construire d'ici l'Assemblée Générale 2021.
  - > L'identification des enjeux et opportunités du dispositif Vacances Apprenantes peut se faire en lien avec la CAF.
  - > La réflexion autour de l'intégration des publics en situation de handicap pourrait-être exploitée, notamment par le biais du groupe de travail "Rénovation des Programmes des Jeunes".
- Au sujet de la feuille de route proposée par la CAF : pas de remarque de la part du Comité Directeur.
- Au sujet de la feuille de route proposée par la CGVA : en ce qui concerne l'étude du fonctionnement actuel de la gouvernance de l'association (l'une des missions principales à l'origine de la création de cette Commission Gouvernance), l'attention est portée sur l'idée de s'emparer de ce qui a déjà pu être travaillé par le passé.

De manière générale, il est réaffirmé qu'une réflexion doit être menée par les équipes respective de chaque Commission au sujet de la façon dont chacune projette de communiquer.

Les feuilles de route des différentes Commissions seront accessibles dans l'Espace Documentaire.

### **Délibération 2020-11-07 : Feuilles de route des différentes Commissions d'Appui au Développement :**

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en visioconférence le 7 novembre 2020, valide la feuille de route de la Commission Administrative et Financière.**

**13 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en visioconférence le 7 novembre 2020, valide la feuille de route de la Commission des Méthodes Éducatives.**

**13 POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION**





Vie institutionnelle et vie associative  
Compte-rendu de la séance du Comité Directeur du 07 novembre 2020  
Laurent DOLIAS, Président  
Dossier suivi par : Olivier BARBEY, Délégué Général

**Le Comité Directeur, régulièrement réuni en visioconférence le 7 novembre 2020, valide la feuille de route de la Commission Gouvernance et Vie Associative.**

**13 POUR ; 1 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

## **POINT D'INFORMATION SUR LES IMPACTS DE LA SITUATION SANITAIRE SUR L'ASSOCIATION**

### POINT D'INFORMATION

La situation sanitaire implique aujourd'hui, et ce depuis quelque temps déjà, un travail important au niveau de la gestion des différentes équipes salariées et bénévoles dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité (PCA).

La rémunération en activité partielle, elle se découpe comme suit : en prenant l'exemple d'une personne travaillant à 50%, celle-ci est payée à 100%, dont 84% sont pris en charge par l'État. À ce jour, la majorité des salarié-e-s de l'Association est à 50% d'activité partielle.

En termes d'économies au bénéfice de l'Association, cela pourrait représenter entre 45.000€ et 70.000€ en novembre, sur mois plein, dans le cas où il y aurait par ailleurs une absence de RTT ou de congés payés. D'autre part, une aide de l'État de 70.000€ pourrait également être attribuée à l'Association. Toutefois, compte tenu du contexte incertain qui marque la période, il ne faut pas se formaliser. Il est également important de garder à l'esprit qu'il s'agit uniquement ici d'économies d'opportunité, qui ne sauraient en aucun cas remplacer un grand travail à développer sur le modèle économique de l'Association.

### POSITIONNEMENT DU CSE

La négociation des temps de travail de tous-tes a été discutée individuellement en fonction de ce qu'il était envisageable pour chacun-e sur le plan de l'activité partielle. Le Comité Social et Économique émet un avis favorable en ce qui concerne la mise en place de l'activité partielle, en évoquant un point de vigilance à surveiller : être attentif-ve-s à ne laisser personne de côté, notamment les salarié-e-s isolé-e-s.

### CONSERVATION DU LIEN AVEC L'ASSOCIATION

En partant de l'idée du risque d'un deuxième confinement, une analyse se porte sur l'éventualité conjointe d'un désengagement des bénévoles, régionaux notamment. Des propositions sont réfléchies et prévues en priorité dans l'optique de conserver le lien avec l'Association.

## **POINT D'INFORMATION SUR UN DOSSIER JUDICIAIRE EN COURS**



Scouts et laïques  
www.eedf.fr



Vie institutionnelle et vie associative  
Compte-rendu de la séance du Comité Directeur du 07 novembre 2020  
Laurent DOLIAS, Président  
Dossier suivi par : Olivier BARBEY, Délégué Général

## **REPARTITION DE CHACUN.E SUR LE SUIVI DES REGIONS, SLAN ET CPN**

Les membres du Comité Directeur ont pu finaliser leur répartition sur le suivi des Régions, SLAN et CPN. Le tableau récapitulatif de ce partage sera transmis à l'Association dans les meilleurs délais.



Scouts et laïques  
[www.eedf.fr](http://www.eedf.fr)